

n° 451

Travaux assainissement

Le conseil municipal autorise le Maire à négocier un prêt de

Tranche 12.

140 000,00 F. auprès de la C. R. C. A. 17, remboursable en 18 ans, au

Emprunt 140.000,00

taux de 5% pour des travaux d'assainissement, Tranche 1972, ^{général de la commune.}

n° 11056 - 1971-72

Direction Départementale de l'Agriculture,